

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1459

présenté par

Mme Beauvais, M. Benassaya, M. Schellenberger, Mme Serre, Mme Louwagie et M. Ravier

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les dispositions du présent article vont conduire, à terme, à la mise en péril du modèle de collecte-recyclage-réincorporation, développé depuis près d'un demi-siècle et qui a largement fait ses preuves auprès des producteurs, des consommateurs et des collectivités locales.

L'objet du présent amendement est donc de supprimer ces dispositions.